

Compte-rendu du rendez-vous comité de soutien  
avec la direction de l'adpep95 du 15 mai 2009

Etaient présents :

Mesdames Nelly Boulogne, Claudie Soavi, Dominique Pansart, Annie Chauvicourt, Florence Beeker, Caroline Bertinet, représentants le comité de soutien ;  
Monsieur David Dewez, directeur des PEP 95

Répondant à la demande de M. Dewez, Mme Pansart rappelle que la création du comité de soutien s'est faite en mars 2007, suite à l'annonce des premières suppressions de postes EN, et juste après la création de l'association de parents l'APEIDC.

M. Dewez ajoute qu'il a bien reçu la demande de report après l'AG des salariés pour la première réunion de travail sur la mise en place des intégrations collectives, et qu'il a répondu positivement par écrit à cette demande.

Mme Pansart demande comment se positionne l'Adpep sur la création des CLIS et UPI, et la fermeture des classes SEES.

M. Dewez répond qu'une réunion a eu lieu dans l'après-midi avec l'inspecteur d'académie, Mme Lemaire, Thierry Lépine et lui, et que cela lui permet d'être clair dans ses réponses : L'association défend une prise en charge de qualité, qui prendra en compte la spécificité de la population accueillie, de l'EIDC, ainsi que des lois.

Il ajoute que même si il a pu déplorer la façon dont les choses se sont passées (manifestations...), un message est passé : Il serait inopportun de passer d'un système qui a porté ses fruits (on voit les résultats aux examens, le nombre de demandes d'admission...), à un autre système sans avoir au préalable fait une vraie étude. En fonction des besoins actuels qui changent, il faudra poser les critères de modification : plus grande dispersion géographique de la population, accueil de jeunes avec des potentialités différentes, handicaps surajoutés...

Il faut aussi prendre en compte les demandes des parents.

On ne pourra proposer des modifications qu'après une analyse fine de ce qui fonctionne à l'EIDC, et de ce qui fonctionne moins bien,

Si d'autre part, L'éducation Nationale considère qu'il est opportun d'ouvrir des CLIS, qu'elle le fasse, ce sera de sa responsabilité. L'EIDC aura alors à se situer en temps que partenaire proposant un service de soin ou non.

Mme Boulogne explique qu'en tant que représentant de parents, elle souhaite dire que les besoins des enfants sourds restent les mêmes et que la prise en charge proposée actuellement par l'EIDC répond tout à fait aux besoins des jeunes et des familles.

Mme Beeker demande à M. Dewez, en tant que ex directeur du SIAM quelle expérience il a des CLIS.

M. Dewez répond que des effectifs au maximum de 8 enfants ont pu être garantis dans le partenariat avec l'EN ainsi qu'une organisation en cycle (2 et 3) et que les choses se passaient bien, grâce entre autre à l'investissement très important des enseignants : ces classes étaient tenues à bout de bras par eux.

Mme Soavi rappelle que le SIAM ne pouvait être garant d'une prise en charge sur la durée, puisque dépendant des CLIS. Monsieur Dewez répond qu'effectivement il n'existe que 2 CLIS à Sarcelles, et une UPI à Mery pour la scolarisation des enfants malvoyants. Mme Bertinet explique qu'effectivement, elle suit un jeune (cet enfant a un Usher, donc des

problèmes d'audition associés à ses problèmes de vue) qui dépendait d'une CLIS à Sarcelles, que cette CLIS ferme, et que de ce fait, on lui propose une scolarisation en internat dans un autre département.

Mme Pansart fait remarquer que les enfants malvoyants du val d'Oise doivent donc traverser tout le département pour aller dans la CLIS primaire de Sarcelles, alors qu'ils pouvaient habiter Cergy.....et qu'ils devaient traverser tout le département pour aller dans l'UPI de Mery, alors que l'enfant pouvait habiter Sarcelles !!!

Elle demande pourquoi l'administration accepte de tels transports, tant de kilomètres pour les enfants, tellement d'heures passées sur la route...

M. Dewez répond que l'administration accepte puisque la ligne budgétaire transport est égal à 0 ! (Et oui! prise en charge par le Conseil Général et non pas par la DDASS !!) Il convient que le problème est financier avant tout.

M. Dewez nous apprend que la direction de l'EIDC et les représentants des PEP ont demandé à l'IA le maintien du poste de direction adjointe.

M. Dewez ajoute que l'Adpep défendra qu'une partie de l'EIDC reste en établissement spécialisé. L'EN est conscient que l'EIDC a été pionnier en tant qu'établissement dans la création des classes intégrées, mais que l'EN ajoute que la législation l'a rattrapé et lui demande maintenant de « se couler » dans les textes actuels.

Mme Beeker demande à nouveau quelle est la position de l'Adpep quant à la création des CLIS et UPI ?

M. Dewez répond qu'il ne sait pas. Il explique qu'il y avait de tels conflits avec l'EIDC qu'aucun message des salariés n'étaient entendus par l'association, qu'il a travaillé depuis septembre 2008 à rétablir un dialogue avec la DDASS en les rencontrant ou en leur téléphonant toutes les semaines.

Par contre, il y a maintenant une réelle prise de conscience de l'association de la position du comité de soutien et des représentants du personnel.

La suppression du poste de direction adjointe et transformation des 6 classes élémentaires en 6 CLIS a été une demande de l'EN, et n'a pas été travaillée avec l'Adpep. L'association a appris ces éléments une semaine seulement avant que cela soit annoncé aux salariés. Elle souhaite travailler avec la DDASS et l'EN.

Mme Pansart rappelle que l'on entend parler des CLIS depuis le rapport d'audit, il y a maintenant un an.

M. Dewez explique que l'Adpep a pris conscience que les CLIS n'étaient vraiment pas une priorité à travailler actuellement, que l'association a obtenu un délai pour préparer le projet d'établissement. Il n'y aura pas de projet CROSS déposé en juillet. Il ajoute que le pré-projet présenté à la DDASS n'est vraiment pas un document officiel.

Mme Bertinet répond que ce pré-projet a été officiellement présenté au CE, et qu'il n'y a actuellement aucun autre document officiel dénonçant ce pré-projet.

Pour la rentrée 2009, M. Dewez affirme que l'association mettra toute son énergie à défendre l'identité médico-sociale de l'EIDC en utilisant les moyens et arguments légaux. Ce à quoi nous avons ajouté les arguments humains: isolement, souffrance de la personne sourde et de sa famille (en parallèle à la proximité).

M. Dewez a souligné l'importance du projet d'établissement portant sur les valeurs déontologiques, éthiques et d'orientation de prise en charge...

Mme Beeker insiste sur la pertinence de « l'évaluation des besoins et moyens » et de « l'état des lieux objectif »: qui les organisera?

M. Dewez répond que cela relève de la CDAPH (Commission de la MDPH dont la mission est de définir le plan de compensation...mais, déplorons-nous, qui n'a pas les moyens de remplir sa mission d'expertise!)

Mme Beeker demande si il est prévu une délocalisation de certains services comme le SAFEP, la création d'antenne...

M. Dewez répond qu'actuellement, aucun lieu n'a été cherché pour une antenne, ni aucun projet de construction ou d'aménagement. Il ajoute que si c'était le cas, il y aurait au préalable une demande d'extension à faire, et donc un passage au CROSS avec une demande de moyens correspondants aux besoins.

L'entretien se termine sur les groupes de travail, dont il paraît judicieux pour chacun de revoir la composition ; Mme Bertinet ne comprend pas pourquoi les rencontres sur les projets d'établissements ne se font pas par services. M. Dewez répond que cette proposition lui paraît intéressante. Il paraît nécessaire de travailler au renouvellement du projet d'établissement, plus dans la définition de ses valeurs et fonctionnements novateurs dans le cadre des derniers textes ....que dans l'urgence!!